

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	35 (1947)
Heft:	740
 Artikel:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Autor:	Lavarino, Eliane
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-266336

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

Compte de Chèques postaux I. 943

FONDATRICE DU JOURNAL

Emilie GOURL

RÉDACTION

Mme WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges

ADMINISTRATION ET ANNONCES

Mme Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 6.—
, 6 mois 3.50

ETRANGER 8.—

Le numéro 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

*Même en temps de paix,
la vie de tous les jours
est un champ de bataille
où le sort de la nation
est engagé.*

E. BOVET.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

AARAU

L'automne est une saison propice aux congrès et assemblées. Aussi les déléguées se sont-elles réunies nombreuses à l'assemblée générale de l'Alliance nationale de sociétés féminines suisses, qui a tenu ses assises à Aarau, les 18 et 19 octobre. Apparemment, elles ne s'étaient pas laissé effrayer par le copieux programme de ces deux journées.

Ce fut Mme Jeannet-Nicolet, présidente, qui ouvrit la séance et salua la présence de Mme J. Eder-Schwyzer, présidente du Conseil international des femmes, de Mlle Ritti, déléguée de l'Office fédéral de l'alimentation, de Mme Vischer-Alioth, présidente de l'Association suisse pour le suffrage féminin, ainsi que les représentantes de diverses associations féminines qui travaillent en étroite collaboration avec l'Alliance. Puis Mme Jeannet passa immédiatement au rapport du comité sur l'exercice écoulé, rappelant qu'il Alliance prit part à plusieurs congrès internationaux, à Philadelphie, à Paris et à Montreux.

Le travail effectué par les commissions a été très important : des femmes appartiennent maintenant à plusieurs commissions extraparlementaires : commission de la Croix-Rouge - Secours aux enfants, commission pour le travail à domicile, commission pour le service de maison, etc. A part cela, l'Alliance poursuit son propre travail dans des commissions juridiques et économiques, d'hygiène, d'éducation et de relations internationales. Enfin, elle est représentée dans le Don Suisse, Pro Helvetia et toutes les associations qui s'occupent des problèmes sociaux, économiques et moraux de notre pays.

* * *

La partie administrative se poursuit par les rapports de la trésorière et des vérificatrices. Les comptes, présentés par Mme Wartenweiler (Glarisegg) ont été approuvés, avec un déficit de 3.420,— fr. sur un total de dépenses de 15.882,— fr. Puis on passe aux élections. Le mandat triennal du comité étant arrivé à son terme, plusieurs membres n'acceptent pas le renouvellement de leur charge. Ce sont Mmes de Montet, Schönauer, Nef et Schlatter. Le nouveau comité est élu à la presqu'unanimité. Membres nouveaux : Mmes Haemmerli-Schin-

dler, Jean Carrard, Zürcher-Schelling et Kellerhals. Membres réélus : Mmes Jeannet-Nicolet, Cuénod, Wartenweiler, Weibel, Dr. Girod, Debrüt-Vogel et Nägeli.

Entre-temps, Mme Clara Nef a rappelé en termes émouvants la mémoire de Mme Alice Rechsteiner, disparue l'été dernier, qui fit preuve, des années durant, d'un dévouement complet au service de la bonne cause.

* * *

Suivirent les vivants exposés de Mme Eder-Schwyzer et de Mme Dr. Renée Girod sur le congrès de Philadelphie. C'est déjà aux Etats-Unis qu'ils avaient eu lieu les premières tentatives d'organisation féminine mondiale, en 1893. Dix ans plus tard, la Suisse adhérait à ce mouvement. Mme Eder provoque dans l'auditoire des réactions diverses lorsqu'elle nous apprend que certaines déléguées n'ont pas été sans effroi une présidente internationale appartenant à un pays où les femmes n'ont pas le droit de vote ! Et Mme Dr. Girod relève

peu après que pour la plupart des pays, la question du rôle de la femme dans l'Etat ne se pose plus, puisqu'elle possède les mêmes droits que l'homme. En Europe, seuls l'Espagne, le Portugal et la Suisse n'ont pas encore accordé le droit de vote aux femmes. Il faut mentionner aussi la Belgique qui se trouve dans une situation intermédiaire, les femmes y étant, en effet, éligibles, mais ne pouvant pas toutes voter.

Parmi les problèmes qui refirent l'attention des déléguées, Mme Eder cite celui de la liberté d'information, de même que celui des races. Les relations entre blancs et gens de couleur subissent actuellement une évolution importante dans les pays et continents où vivent des races différentes : Etats-Unis, Afrique, etc. Je ne m'étendrai pas davantage sur les échos du congrès de Philadelphie, puisqu'il a déjà fait l'objet de plusieurs articles dans ce journal.

* * *

Quelques-unes des commissions d'étude de



Société Coopérative
de cautionnement
„SAFFA“

Pour les femmes exerçant une profession indépendante

La « Saffa », société coopérative de cautionnement des femmes suisses, qui compte 606 sociétaires avec un capital social de fr. 436.600, a tenu, à Zurich, le 25 octobre 1947 la présidence de Mme Aellig (Berne), son assemblée générale annuelle, laquelle a approuvé la gestion du comité et les comptes, vérifiés par Mme G. Lüthi, expert comptable à Berne. Le compte d'exploitation a été influencé par l'augmentation des salaires de fr. 5.000 ; grâce à de plus fortes recettes d'intérêts et aux entrées de pertes anciennes, le compte de profits et pertes accuse un excédent de recettes de fr. 3.246.97, ce qui a permis de verser fr. 2.000 au fonds de réserve et de reporter à nouveau fr. 892.80.

Au cours de l'exercice précédent, la « Saffa » a effectivement souscrit à 51 cautionnements pour fr. 198.500,—, soit 56 crédits pour des entreprises existantes, dix pour des reprises de commerces, six pour l'ouverture d'ateliers, de cabinets, etc., sept pour le perfectionnement professionnel, plus deux cautions. C'est ainsi que la société a accordé son aide pour l'ouverture d'un cabinet pour une femme médecin, spécialiste qualifiée, pour l'aménagement d'une pension, pour l'installation d'un atelier de tricotage à domicile, etc. ; elle a permis à une étudiante en médecine, à une assistante sociale, à une infirmière visiteuse, à une maîtresse de dessin et à une interprète de poursuivre leurs études.

Depuis le début de son activité, en 1932, la « Saffa » a fait 740 cautionnements pour une somme de fr. 1.982.457,—, dont 250 dans le canton de Zurich pour fr. 659.209,—, 159 dans le canton du Berne, pour fr. 380.458,—, 57 dans le canton de Vaud pour fr. 143.000,— ; il y en a en 96 dans le commerce des textiles, la confection, la mercerie, 54 dans l'alimentation, 48 pour des gérantes de succursales, des caissières, 38 pour des coiffeuses, des pédicures, des massuses, 32 dans la couture et la fourrure, 56 pour des pensions privées et d'étrangers, 19 pour des restaurants sans alcool, des foyers pour tous, des cafés-restaurants, 11 pour de petits élevages et la culture maraîchère, 20 à des femmes médecins, 15 à des gardes-malades et à des nurses, etc., etc.

La surveillance des bénéficiaires s'exerce par des rapports réguliers exigés par la société, par le contrôle de la comptabilité, l'établissement des comptes annuels, par des visites périodiques et des entretiens. La société attache une grande importance à la tenue d'une comptabilité régulière, aux visites aux

bénéficiaires de cautionnements pour les voir travailler.

La réserve observée pendant la guerre dans la reprise et l'ouverture d'exploitations a fait place à une tendance opposée : il faut maintenant mettre en garde contre des entreprises inconsidérées et insuffisamment financées. Nombreuses sont les femmes qui cherchent du travail pour rétablir l'équilibre d'un budget compromis par le renchérissement du coût de la vie. Mais elles oublient que la double charge du travail ménager et du travail professionnel finit par avoir de fâcheuses conséquences pour la famille ; la direction d'une entreprise qui accapare tout le temps d'une femme fait disparaître généralement le gain obtenu dans les dépenses supplémentaires du ménage.

La femme à la tête d'un commerce ou d'une exploitation quelconque a des problèmes particuliers à résoudre. En dehors de son affaire, elle s'occupe presque toujours du ménage, passe ses soirées et ses dimanches à laver et à raccommoder. Souvent il y a des enfants qui ont besoin de leur mère ; les heures de liberté sont rares et il est souvent impossible, des années durant, de prendre des vacances. Le temps manque généralement pour examiner, à tête reposée, les questions d'affaires et pour entretenir des relations profitables, comme en ont les hommes par le service militaire, leur activité dans les sociétés, leur appartenance à un parti politique.

Les conseils que les directrices de la « Saffa » sont appelées à donner au cours de leurs visites, ne sont pas exclusivement de nature commerciale. Elles discutent souvent des soucis personnels, dont la libération est parfois très importante pour la bonne marche de l'affaire. Leur activité trouve donc son complément indispensable lorsqu'elles interviennent pour persuader les femmes que le contrôle et la surveillance de leur propre entreprise leur imposent un travail suffisant à les occuper tout le jour sans être surchargées encore de petits travaux, qu'elles devraient, de temps à autre, pouvoir joindre d'une détente. Les conseillères de la « Saffa » s'adressent aussi aux enfants pour les encourager à mieux aider leur mère ; elles interviennent parfois auprès du mari pour qu'il comprenne qu'il ne doit pas trop exiger de sa femme.

L'assemblée a été suivie d'une intéressante conférence de Mme Anna Martin sur « la femme exerçant une profession indépendante, dans sa lutte pour l'existence ». S.B.

l'Alliance nationale firent connaître ensuite les résultats de leurs travaux. Un exposé fort clair de Mme A. Leuch nous mit au courant des difficultés qu'ont éprouvées, du fait des bouleversements dus à la guerre, les femmes suisses mariées à des étrangers. Une révision de la loi s'impose dans ce domaine.

Me A. Quinche traita également une question juridique en prenant, comme point de départ, un questionnaire adressé par le Conseil économique et social de l'ONU à la Guilde des coopératives de Suisse. Ce questionnaire, qui sera sans doute suivi d'autres, se préoccupera uniquement du droit public de la femme dans chaque pays, c'est-à-dire du vote, des libertés civiques, de l'accès aux services publics. Pour y répondre, des spécialistes se sont mises à l'œuvre et Me Quinche nous cite quelques réponses intéressantes : Dans 12 cantons, les femmes peuvent être juges au Tribunal des mineurs, dans 8 cantons, juges au Tribunal de prud'hommes ; dans 10 cantons, elles ont le droit d'écrire les membres des Conseils de prud'hommes, dans 8 cantons, ceux du Consistoire.

On croit rêver lorsqu'on apprend que dans le canton de Glaris, par exemple, il n'y a encore aucune institutrice attitrée. A Nidwald, par contre, on compte plus de femmes que d'hommes dans l'enseignement. Mesure d'économie : il s'agit de religieuses.

Les femmes sont admises dans les administrations fédérales, mais uniquement à des postes inférieurs, avec des possibilités d'avancement extrêmement limitées. Il est pourtant un domaine où une généreuse égalité leur est accordée, ... c'est celui des impôts.

C'est au tour de Mme Suzanne Preiswerk de prendre la parole. Son exposé de la situation économique suisse, qui n'a pas apporté des éléments très nouveaux, est suivi de celui de Mme Jean Carrard, membre de la commission du contrôle des prix, qui nous parle des débats récents sur le prix du lait. Dans la mesure de leurs moyens — qui sont surtout informatifs — les femmes suisses doivent lutter contre la réalisation de trop gros bénéfices par les intermédiaires entre producteur et consommateur.

L'ordre du jour se termine par un appel de Mme Haemmerli-Schindler en faveur de l'Action de secours des femmes suisses. Elle vient d'effectuer un voyage à travers l'Allemagne et c'est en toute connaissance de cause qu'elle décrit la misère effroyable qui règne dans ce pays.

* * *

Le thème d'étude central de cette assemblée, à savoir le problème des bars et dansings, fut longuement traité le dimanche matin. Cinq conférenciers se succéderont à la tribune, qui examinèrent le problème sous des angles très divers : aspect médical, aspect psychologique, aspect juridique, etc. Comme il est difficile de résumer, en peu de lignes, cinq exposés sur le même sujet, je ne suivrai pas rigoureusement l'ordre logique : exposé de la situation ; causes ; moyens d'amélioration.

La situation présente fut décrite principalement par M. Max Bobst, commissaire de la police municipale de Zurich, et par Mme Denise Lecoultr, du Secrétariat féminin suisse. Il en ressort qu'une propor-



Cliché Mouvement Feministe
Mme A. MARTIN

auteur de la conférence dont il est question dans l'article ci-contre.



tion très importante de la jeunesse d'aujourd'hui a pris l'habitude de fréquenter les dancing, puis les bars, et qu'elle y dilapide son argent et sa santé. Des questionnaires sur ce sujet ont été distribués par le Secrétariat féminin aux élèves d'une école professionnelle de Zurich, âgées de 16 à 19 ans. Sur 211 jeunes filles, 83, soit le 39 %, fréquentent les dancing, et 71 parmi celles-ci boivent de l'alcool. Les 128 autres, soit le 61 %, ne fréquentent pas les dancing, mais sur ce nombre, une bonne partie boit aussi de l'alcool. Si l'on trouve plus de jeunes dans les dancing que dans les bars, c'est que, dans ces derniers, on est obligé de dépenser des sommes plus considérables.

La fréquentation de ces établissements se trouve à l'origine d'une quantité de délits : vols (pour pouvoir jouer les grands personnages), délits contre mineures, avortements, infanticides, etc. M. Bobst nous cite plusieurs cas de ce genre. L'âge d'admission dans les dancing est 18 ans. Mais comme, pratiquement, la police n'a pas de moyens de contrôle, la règle n'est pas observée et l'on y rencontre nombre d'adolescents de 15 et 16 ans.

Certains établissements sont de véritables « bourses de racolage » dissimulées. Dans les dancing-varietés, les danseuses professionnelles jouent tout au rôle d'entraîneuses. Elles doivent faire boire les clients. Comme leur gain est insuffisant, leur activité dans l'établissement n'est souvent que le point de départ d'une autre activité, aussi ce métier compte-t-il beaucoup de prostituées.

Les jeunes se plaignent-ils dans ces lieux ? — Non, répond Mlle Lecoultrre, même ceux qui fréquentent les dancing portent sur eux, presque toujours, un jugement négatif. Ils se rendent parfaitement compte qu'ils y gâchent leur jeunesse. Aucune gaîté n'y règne. Les visages n'y reflètent rien d'autre que la sensualité.

Pourquoi donc les jeunes ont-ils subi si fortement l'attrait des dancing ? Tour à tour, Mlle Gertrude Ruegg, directrice du Home municipal pour jeunes filles de Riesbach-Zurich, et M. le Dr F. Braun, médecin en chef de l'Asile suisse pour épiléptiques, se sont attachés à nous en montrer les raisons. Hélas, elles sont graves ! La jeunesse est désorientée, elle ne trouve pas sa voie parce que ses guides naturels ont failli à leur tâche. Les parents, peu soucieux d'assumer des responsabilités, lui ont accordé une liberté sans frein dont elle se plaint parfois elle-même, ainsi qu'en témoigne l'enquête du Secrétariat féminin suisse.

Nombreux sont les foyers envahis par les disputes, les divisions, où l'on ne se sent plus à l'aise, et que l'on déserte par conséquent le plus souvent possible. La plupart des jeunes habitués des dancing sont des insatisfaits, qui n'ont pas trouvé chez eux l'affection dont ils avaient besoin. En quête de bien-être et de chaste intimité, ils ont espéré trouver tout cela au dancing.

Le cinéma et la radio ont aussi leur part de responsabilité. On permet aux jeunes de voir et d'entendre n'importe quoi. Leur jugement n'est pas encore assez développé

pour discerner le bon du mauvais, et ils s'efforcent d'imiter, dans la mesure de leurs moyens, ce qu'ils ont « vécu » devant l'écran ou à côté de leur poste récepteur.

Enfin, est-il possible de détourner les jeunes des dancing et autres établissements semblables, et par quels moyens ? Il faut agir sur tous les plans à la fois, s'accorder à dire les orateurs. Les mesures légales dont on dispose ne doivent pas être négligées : limitation du nombre des établissements et contrôle sévère de la police — contrôle qui serait grandement facilité par l'obligation, pour les habitués des bars et dancing, de présenter, sur demande, une carte d'identité. Mais cela ne suffit pas. Il faut envisager des moyens plus positifs ; par exemple, offrir aux jeunes des divertissements sains et peu coûteux, le sport en premier lieu. Des clubs dont les animateurs seraient eux-mêmes des jeunes et où l'on pourrait passer des heures agréables dans une ambiance confortable et gai obtiendraient certainement du succès. On devrait prévoir, dans les écoles, un enseignement qui mettrait les jeunes en garde contre les dangers qu'ils courrent. Enfin, si l'on veut agir plus profondément encore, c'est sur le problème de la famille que l'on doit concentrer ses efforts.

Comme on voit, le travail ne fait pas défaut. Mme Haemmerli-Schindler, qui parla la dernière, fit appel à toutes les mères de famille dignes de ce nom pour que le rayonnement de leur amour maternel s'étende jusqu'à ceux qui ne savent pas ce qu'est un véritable foyer. Cet appel a déjà trouvé un écho, puisque les responsables de plusieurs sociétés féminines ont annoncé leur intention de reprendre et d'étudier ce problème au cours de l'hiver.

* * *

Ainsi se terminait la partie « sérieuse » du programme. Mais pour donner une idée complète de cette assemblée, il faudrait rappeler beaucoup d'entretiens intéressants, d'échanges de vues fructueux ; il faudrait rappeler la charmante soirée qui fut offerte par les sociétés féminines d'Aarau, sous la présidence de Mme Gerster-Simone, soirée qui fut agrémentée de productions fort réussies et de haute qualité artistique. Rien n'y manqua : musique, danses et scènes rythmées, chœurs et, bien entendu, quelques poèmes en dialecte argovien, qui firent les délices des amateurs de « schwyzerdütsch ».

Le dimanche, après la matinée consacrée aux conférences dont j'ai parlé plus haut, un repas d'adieu réunit encore les déléguées, repas qui fut émaillé de plusieurs discours de circonstance. M. Metzger apporta le salut de la Ville d'Aarau, puis Mme Jeannet, présidente, déclara close la partie officielle de cette 46me assemblée.

Avant de dispercer aux quatre coins du pays, les représentantes des 150 sociétés féminines suisses profitèrent des moments qui leur restaient pour explorer la vieille ville, bravant la bise qui leur annonçait les premières rigueurs de l'hiver.

Eliane Lavarino.



Que pensaient du Suffrage féminin les candidats genevois au Conseil National

L'Association suisse pour le suffrage féminin avait recommandé à ses sections de s'enquérir auprès des candidats au Conseil national et au Conseil des Etats, de leurs opinions féministes. Il ne nous est pas différent, en effet, de savoir si les représentants des électeurs, à Berne, sont des amis ou des adversaires de notre cause.

La section genevoise a envoyé à tous les candidats une lettre où elle les priaient de bien vouloir préciser leur attitude, leur demandant : « Quel rôle, selon vous, la femme doit-elle jouer dans la vie du pays et notamment ne devrait-elle pas :

a) Voter sur toutes les questions soumises au peuple ?

b) Représenter elle-même les femmes dans tous les conseils de la nation ?

Quelques-uns se sont étonnés qu'on leur posât ces questions à un moment où ils sont surchargés de besogne et où ce genre de déclaration pourrait être inopportun au point de vue électoral.

Mais, songez-y, Messieurs, c'est seulement lorsque les listes sont déposées en chancellerie que l'on sait à qui l'on doit s'adresser. D'autre part, il est intéressant pour nous de connaître l'opinion préalable des candidats qui n'ont pas été élus, or, il serait peu élégant, avouez-le, de les interroger après un échec. C'est donc bien à ce moment-là qu'il convenait que cette déclaration fût faite, en dépit des inconvénients.

D'ailleurs, cette consultation a fort bien réussi, puisque l'Association a reçu 18 réponses aux 33 lettres envoyées. Aucune n'est absolument négative, les adversaires, s'il y en a, ont sans doute gardé le silence. Trois candidats considèrent que le moment est mal choisi et proposent de s'expliquer plus tard. 15 réponses sont nettement affirmatives.

Candidats au Conseil national.

MM. Vincent, de Félice, Trub et Lentillon, du Parti du Travail, non seulement se déclarent personnellement d'accord avec le programme de leur parti qui réclame l'égalité politique des femmes, mais ils nous rappellent leurs multiples interventions, dans nos conseils, en faveur de l'égalité économique des sexes, des salaires, des allocations familiales, de l'assurance vieillesse et survivants, de l'assurance maternité, du développement des crèches et des jardins d'enfants, etc. « Nous réclamons, ajoute M. de Félice, cette égalité, en vertu d'un principe d'équité élémentaire. »

MM. G. Borel, Berenstein, Bertholet et Mailart partagent aussi l'opinion, bien connue, du Parti socialiste, sur la nécessité de donner aux femmes le droit de vote et d'éligibilité, « la démocratie politique ne saurait être considérée comme complète, dans notre pays, qu'au jour où les citoyens des deux sexes jouiront de leurs droits politiques ». (A. Berenstein.) Ceux-ci rappellent aussi leurs interventions en faveur de la cause féministe.

Moins nette est la position des autres

partis à notre égard, aussi sommes-nous fort reconnaissantes aux candidats qui ont bien voulu faire une déclaration personnelle, comme M. le Conseiller d'Etat Picot (parti national démocratique), un partisan toujours fidèle, comme M. E. Ganter, (chrétien social), qui mena l'an dernier la vigoureuse campagne du Courrier de Genève et M. Cottier, (chrétien social), Conseiller administratif qui a donné de multiples preuves de ses convictions féministes, mais qui voudrait opérer une transformation constitutionnelle progressive en accordant d'abord l'éligibilité aux femmes et ensuite le droit de suffrage.

M. Jules Calame (parti national démocratique) est du même avis et il justifie son point de vue d'une façon assez circonstanciée pour qu'il soit utile de le citer ici. « En accordant le droit de vote aux femmes, les hommes d'aujourd'hui leur accorderaient certainement une juste satisfaction. Mais je ne pense pas pour autant qu'il en résultera, en général, une modification dans la proportion globale des « oui » et des « non », si bien que cette sorte de cadeau... risque de demeurer une illusion sans réelle générosité ; il aura au moins autant d'inconvénients que d'avantages et, sous ce rapport, il m'apparaît un peu comme une « paix blanche »... »

L'éligibilité de la femme, voilà me semble-t-il, l'essentiel. Mais ici, Mesdames, vous prendrez alors vos grandes responsabilités. J'imagine, en effet, qu'il y a femme et femme, comme il y a homme et homme et des doses assez différentes dans la préparation, l'expérience, la valeur morale de l'individu. Vos premières candidates seront certainement de grande valeur car vous tiendrez à vous montrer judicieuses. Prêtez attention plus tard à celles qui suivront et prenez soin d'en former suffisamment d'excellentes pour tenir valeureusement le coup. Ce genre d'expression publique et de ceux qui usent très vite et l'esprit et le cœur. Il y faut joindre souvent de la verve et du courage. C'est un sacrifice qui vous sera demandé. »

On sent bien, n'est-ce pas, l'intérêt qu'un tel candidat nous porte ? et ses conseils nous sont précieux. Cependant, je me permets de ne pas être tout à fait de son avis. Certes, si l'on offrait aux femmes le droit à l'éligibilité, il serait absurde de bouter et l'on se garderait de répondre noblement à « tout ou rien » ! Mais je crois que pour élire des femmes députées, des femmes très capables, comme l'entend M. Calame, il faudrait justement le concours des électrices. Si les électeurs étaient seuls autorisés à les choisir, je crains que le choix ne soit pas conforme à l'idéal que nous nous en faisons. Des qualités de brillant et d'éloquence l'emporteraient sans doute sur la compétence réelle et le souci des intérêts féminins bien compris. C'est la raison pour laquelle nos groupements suffragistes demandent l'égalité politique complète.

Publications du Bureau international d'éducation - No 98.

Xme conférence internationale de l'Instruction publique convoquée par l'U.N.E.S.C.O. et le B.I.E. - Genève - 1947.

Ce volume fait suite à l'enquête que le B.I.E. a consacrée à l'éducation physique dans l'enseignement primaire et dont le rapport a paru en 1941. Les ministères de l'Instruction publique de 39 pays ont pris la peine de répondre au questionnaire envoyé par le B.I.E. Il découle de la lecture de ce rapport que la plupart de ces pays se rendent compte de l'importance de l'éducation physique pour « la formation du caractère et de l'éducation sociale ». Dans la majorité des pays, elle est donnée dans toutes les classes de l'école secondaire. En outre, des organisations extrascolaires de caractère officiel ou privé complètent l'œuvre de l'école dans le domaine de l'éducation physique : Boy-scout, Girl Guides, Y.M.C.A., Y.W.C.A. Dans plusieurs

autres, l'éducation physique est étendue à l'enseignement secondaire et à l'enseignement supérieur. Ces derniers sont également concernés par l'éducation physique dans l'enseignement supérieur. Les résultats de l'enquête sont présentés dans ce volume.

MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION
École LÉMANIA
LAUSANNE



Publications reçues

Edmond Gilliard : *Métier d'une vie*, pages choisies par des amis. Editions des Trois Collines.

Félicitons les amis de M. Edmond Gilliard de leur initiative. En publiant, sous le titre suggestif : *Métier d'une vie*, des pages empruntées non seulement aux livres d'Edmond Gilliard, mais aussi à des articles de revues et à des brochures difficiles à retrouver, ils ont réussi à donner une idée d'ensemble de la carrière littéraire de l'écrivain vaudois.

Philosophe avide de saisir et d'exprimer la vie dans sa plénitude, et en dehors de tout

système fermé, Edmond Gilliard n'a pas écrit une ligne qui ne soit marquée du sceau de sa personnalité exigeante et dramatique. Qu'on désire le suivre ou lui échapper, il nous pique au jeu et nous oblige à reconnaître qu'aux problèmes essentiels de la vie, il n'est pas donné de solution toute faite, car rien n'existe que par son contraire, et jamais aucun but n'est atteint — ou plutôt il n'y a pas de but discernable à atteindre, car l'homme « retrouve sa raison d'être dans chaque impulsion de son devenir ».

Si, dans sa recherche passionnée, il arrive à Edmond Gilliard de perdre patience devant la stupidité ou la mollesse des gens qui l'entourent, il peut se montrer irascible, vindicatif, cassant et paradoxal, sans nous froisser, car, à travers ses vivacités, transparaît le feu d'un amour jamais apaisé. Ses idées les plus audacieuses se soutiennent par ce qu'elles contiennent toujours d'ardent et de généreux.

On peut regretter qu'au cours des préfaces, par ailleurs toujours intéressantes, qui introduisent chaque morceau emprunté à l'œuvre de Gilliard, ses amis aient trouvé bon d'adopter certaines impatiences du maître. De tels accents, privés de la sève virulente qui les justifiaient, ne sont plus qu'un écho de stérile mépris. A les entendre, on se demande s'il valait la peine de chercher à intégrer l'œuvre de Gilliard, je ne sais quelle « faune vaudoise », ou quel « cortège bigarré des marchands du salut sur naturel », ou enfin tout un public romand et français qui s'est permis de prendre au sérieux « l'auteur des médiocres romans qu'on sait — ou ne sait

plus — et qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme... authentique écrivain », tout un public très nombreux, précisément celui des bourgeois qui s'achètent des livres ! En somme, à quoi bon jeter des perles devant... nous ? M. G. M.

Publications du Bureau international d'éducation - No 97.

Xme conférence internationale de l'Instruction publique convoquée par l'U.N.E.S.C.O. et le B.I.E. - Genève - 1947.

Cette publication présente le résultat d'une enquête faite par le B.I.E. au moyen d'un questionnaire adressé à tous les ministères de l'Instruction publique. Ces données fournies par les réponses de 41 pays ont servi de base à une conférence organisée à Genève par le B.I.E. et l'U.N.E.S.C.O. en juillet 1947. Dans son intéressante introduction Mme Marie Butts, secrétaire générale, constate que toutes les nations attachent aujourd'hui une grande importance à ce que tous les enfants aient les mêmes possibilités d'accès à l'instruction mais « il ne suffit pas que l'enseignement offre à l'enfant soit gratuit, si les parents ne sont pas en mesure de leur procurer les livres et autres instruments de travail indispensables ». « La gratuité du matériel scolaire découle en quelque sorte de celle de l'instruction obligatoire ». Instituée dans un certain nombre de pays, elle n'est pas absolument générale et l'application en est parfois restreinte comme le montre ce rapport, solidement documenté. M. Gt.